

2 Gage de véritable
liberté de conscience

5 CIVIVA sur le
Service Citoyen

9 Armée : 4 –
Civi : 1

12 Retour
à l'année 1989

Quelle voie pour le service civil ?

Les élections fédérales du 20 octobre ont profondément modifié le paysage politique suisse. Beaucoup de choses pourraient changer au Conseil national. *Samuel Steiner*, coprésident de CIVIVA, nous livre son analyse.



Le questionnaire Smartvote de cette année comprenait une question sur une modification de la loi sur le service civil. Une majorité de candidats et d'élus au Parlement ont rempli ce questionnaire avant les élections et se sont ainsi positionnés sur la question du service civil. Les résultats donnent une (modeste) raison d'espérer. La question était la suivante : « Faut-il renoncer au durcissement des conditions d'admission au service civil proposé par le Conseil fédéral ? » Ceux qui ont répondu « oui » veulent maintenir un service civil selon les règles actuelles, ceux qui ont voté « non » soutiennent le durcissement massif des conditions d'admission. Sur les 4652 femmes et hommes qui se sont présentés comme candidats au Conseil natio-

nal en 2019, 3895 ont répondu au sondage Smartvote. Une majorité de plus de 63 % rejette le durcissement des conditions d'admission au service civil, à peine 37 % y sont favorables. Ces chiffres peuvent donner une indication de l'attitude de la population à l'égard du service civil. Beaucoup de gens savent ce que le service civil fait pour la société et l'environnement. Ils ne comprennent pas les restrictions à l'admission.

Politique plus constructive ?

Selon les données de Smartvote, une faible majorité de 103 des 200 membres élus du Conseil national rejette le durcissement des règles. On peut se demander si cette majorité résistera à un vote au Conseil. Il

y a plusieurs raisons à cela. *Premièrement*, la question sur Smartvote a été formulée de manière compliquée, ce qui pourrait conduire à des réponses incorrectes. *Deuxièmement*, les groupes parlementaires tenteront probablement d'amener les « dissidents » à s'aligner sur l'opinion majoritaire du groupe. En tout état de cause, l'attitude du Conseil national vis-à-vis du service civil sera très différente de celle de la dernière législature. 60 conseillères et conseillers nationaux ont été nouvellement élus au Parlement en octobre. Ces derniers sont une bonne raison de croire à une politique plus constructive en matière de service civil de la part du nouveau Conseil national. Parmi les membres du Conseil national nouvellement élus, une majorité de 42 personnes, soit 70 %, rejettent la modification de la Loi sur le service civil. Seuls 18 des nouveaux membres (30 %) sont favorables aux amendements.

Les partis et le genre

Les Verts, le PS, les Verts libéraux et le PEV sont tous unis derrière le service civil. 5 membres du PDC et du PLR, 4 de l'UDC et 1 du PBD rejoignent le bloc favorable au service civil. La majorité de ces partis estiment toutefois que l'accès au service civil devrait être restreint.

Il est intéressant de se pencher sur les relations entre genres : 60 des 84 femmes du Conseil national (71%) soutiennent le service civil, mais seulement 44 des 117 hommes élus (38%). Malgré une minorité de femmes au sein du nouveau Conseil national, les partisanes au service civil y sont donc plus nombreuses que les partisans. Ces statistiques datent de l'été 2019. Sur les 200 conseillères et conseillers na-

Editorial

La « boussole » du service civil



Gregor Szyndler,
rédacteur en chef
«Le Monde Civil»

Max Spring résume bien la situation. La mer est belle et bien agitée, et il est vrai qu'on y trouve quelques requins. Nous devons être vigilants, oui. Mais nous devons aussi rester calmes et

manier les rames et la boussole avec confiance. Après tout, le service civil repose sur les épaules d'un mouvement qui a plus de 100 ans. Nous ne sommes pas face à la dernière lubie hipsterisante d'une micro-communauté d'altermondialistes intolérants au lactose. Non, il est question ici d'un gage de véritable liberté de conscience et de justice dans le cadre de l'obligation de servir.

Sur deux fois plus de pages que d'habitude, cette « boussole » LMC montre le présent, le passé et l'avenir du service civil. Florian Schweri a ainsi interviewé un lycéen qui souhaite un « service environnemental ». Noémie Roten témoigne du « service citoyen ». Lukas Leuzinger s'est rendu à une journée d'information de l'armée. Samuel Urech, conseiller CIVIVA, a assisté à un débat télévisé sur le thème du service civil et a rencontré la conseillère fédérale Viola Amherd. Jakub

Samochowiec, de l'Institut Gottlieb Duttweiler, s'interroge quant à lui sur le lien entre service civil et engagement volontaire, et Rolf Zenklusen raconte comment les établissements d'affectation voient le service civil. Simon Morgenthaler plonge dans les Archives littéraires suisses pour nous faire revivre les péripéties d'un objecteur et de son défenseur. Enfin, nous faisons la connaissance de Daniel Gloor, lauréat du Prix CIVIVA, et sommes catapultés en 1989 par Urs Urech : les célébrations marquant le 50e anniversaire du début de la guerre ont lieu dans tout le pays, brigadiers et politiciens se mobilisent contre l'initiative du GSsa, et Urech bat la mesure, dans la fanfare militaire, comme trompettiste. Plus tard, il objectera et sera condamné à des travaux d'intérêt général. Mais il peut déjà éviter la prison. Mieux que ça : en 1996, ces travaux d'intérêt général sont convertis en service civil. Chapatte fournit le dessin adéquat pour illustrer l'instant historique.

Cette boussole LMC a aussi valeur de remerciement à toutes celles et ceux qui ont aidé/aident/aideront à ancrer le service civil dans la société. Nous remercions également la Société suisse d'utilité publique et le Pour-cent culturel Migros pour leur soutien à la réalisation de ce cahier.

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch, Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2019; 37. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Nicola Goepfert, Florian Schweri, Samuel Steiner, Gregor Szyndler (rédacteur en chef), Samuel Urech.

Traduction: Gideon Urbach, demsi.ch.

Collaborations: Chapatte, Nemo Graëll, Lukas Leuzinger, Simon Morgenthaler, Noémie Roten, Jakub Samochowiec, Max Spring, Alois Vontobel, Urs Urech, Rolf Zenklusen.

Tirage: 6500 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



MIGROS
pour-cent culturel

myclimate
shape our future

Suite de la p. 1

tionaux élus, 188 ont répondu à la question. 12 membres élus n'ont pas répondu, ils appartiennent à l'UDC (7), au PLR (4) et au PDC (1) et ont été inclus dans tous les calculs avec un « non ». Au moment de la mise sous presse, le Conseil des Etats n'avait pas encore été élu intégralement en raison du second tour des élections, par conséquent, aucune évaluation n'a été effectuée.

CIVIVA reste vigilant

Toutefois, même au sein du nouveau Parlement, le service civil n'aura pas la tâche facile. Les trois grands partis bourgeois, le PDC, le PLR et l'UDC, disposent ensemble d'une majorité confortable, et une majorité de leurs représentants est d'avis que l'ac-

**Sauver le service civil!**

Non au changement de loi.

www.sauver-le-service-civil.ch

cess au service civil doit être restreint. Dans tous les partis, cependant, il y a des gens qui soutiennent le service civil, en particulier parmi les parlementaires nouvellement élus. Nous ne pouvons qu'espérer qu'au cours des quatre prochaines années, les discussions sur le service civil au sein de la Commission de la politique de sécuri-

té et au Conseil national seront plus différenciées, objectives et constructives que lors de la législature précédente. Reste à savoir si cela aboutira à une politique réellement plus favorable au service civil. Quoi qu'il en soit, au cours des 4 prochaines années, CIVIVA continuera à travailler pour un service civil accessible, efficace et fort.

Le Service Environnemental

L'année 2019 a été marquée par le mouvement des jeunes pour le climat. On entend parler de la création d'un «service environnemental». Il a été proposé par *Némo Graells*.

Florian Schweri lui a posé des questions.

Comment vous est venue cette idée ?

Dans le cadre d'une réunion organisée par le journal Le Temps, nous devions apporter des idées pour lutter contre le changement climatique. D'autres propositions ont été présentées : taxe sur l'avion, limitation du plastique à usage unique, de la consommation de viande, baisse des prix des transports publics, ... Mais ce sont des idées qui sont soit déjà en cours de réflexion, soit difficiles à mettre en œuvre ; on en parle beaucoup mais on ne sait pas encore ce qu'elles peuvent donner. Mes collègues et moi ne nous reconnaissons pas trop dans ces propositions assez classiques. Nous voulions proposer quelque chose qui aille plus loin que les gestes que nous pouvons faire au quotidien.

Parlons alors de votre idée : comment se présenterait ce service environnemental ?

Nous voulons donner la possibilité aux jeunes d'agir pour le climat. Ce service pourrait inclure des actions comme participer au ramassage et au tri des déchets, apporter de l'aide aux agriculteurs locaux ou aux jardins communautaires, aux quartiers durables, etc. Cet engagement proposerait de nombreuses actions possibles et serait ouvert aux hommes comme aux femmes, qui choisiraient librement de servir à l'armée, au service civil ou au service environnemental. Le but d'ouvrir ce service aux femmes n'est pas dans le sens d'une « punition » du type « si vous voulez l'égalité ailleurs, il la faut aussi par rapport au service obligatoire » ; nous le voyons plutôt comme une opportunité de faire avancer l'égalité

des sexes en réalisant l'égalité dans le plus grand nombre de domaines possible.

Comment votre idée a-t-elle été accueillie par les gymnasiens ?

Nous avons d'abord proposé cette idée à notre classe et nous n'avons eu que des retours positifs, tant de la part des hommes que des femmes. La plupart des femmes à qui j'ai proposé l'idée étaient assez partantes ; j'ai rarement eu des avis négatifs par rapport à l'aspect d'obligation de servir pour les femmes. Ensuite, après avoir proposé l'idée au journal Le Temps, nous avons vu qu'elle suscitait un intérêt. Nous avons eu la chance que les médias s'intéressent à cette idée et nous avons alors décidé de développer un peu plus le concept.

Et par les politiques ?

Un journaliste du «Temps» a publié un article sur notre projet et, dans ce cadre, il a demandé leur avis à quelques politiciens. Dans l'ensemble, les avis étaient plutôt positifs même si nous avons eu quelques remarques concernant une possible concurrence avec des entreprises privées actives dans le même domaine. On nous a également suggéré d'inclure notre idée dans le cadre du service civil sans créer une institution à part. Dans le cadre de mon travail de maturité, sur un autre sujet, j'ai également interviewé quatre jeunes politiciens, auxquels j'ai aussi présenté l'idée. Trois y étaient assez favorables.

Le service civil propose des affectations dans le domaine de la protection**de l'environnement. Pourquoi ne pas y intégrer votre projet ?**

Ce serait une possibilité, il y a des domaines qui se recoupent, mais nous trouvons que les informations que les jeunes ont sur le service civil sont trop vagues. Et le service civil est désavantagé par rapport au service militaire, à cause de sa durée. Le but du service environnemental est de pouvoir choisir clairement de s'engager en faveur de l'environnement et que la durée soit la même que celle du service militaire.

Comment vous positionnez-vous par rapport à l'initiative Service citoyen ?

J'ai rencontré le co-président de l'initiative. Notre idée de service environnemental va plus loin puisqu'il s'agit d'une nouvelle institution. Mais l'initiative mentionne l'environnement et veut ouvrir l'obligation de servir à de nouvelles catégories de personnes, ce qui est également un pas que nous souhaitons faire. Je trouve donc que cette initiative va dans la bonne direction.

Au-delà de cette idée, êtes-vous engagé en politique ?

Je m'intéresse beaucoup à la politique et je m'engage pour mes idéaux, je vais voter, mais je ne suis pas membre d'un parti.



Nemo Graells a 18 ans et est élève du lycée français de Bienne.

«Sortons de ce débat stérile !»

L'association ServiceCitoyen.ch veut réinventer le système de l'obligation de servir. Sa co-présidente, **Noémie Roten**, discute avec **Gregor Szyndler** de l'engagement des citoyennes et citoyens, ainsi que de l'esprit de milice et des avantages d'améliorer le système de conscription.

Si vous deviez promouvoir le Service Citoyen en cinq phrases, que diriez-vous ?

Il en va de l'engagement citoyen dans l'État. Nous voulons revitaliser l'esprit de la milice. Avec le service citoyen, la Suisse passe d'une obligation de servir militaire et exclusivement masculine à un engagement de milice pour tous. L'État, c'est nous – nous sommes une communauté de citoyens qui nous engageons et qui nous impliquons dans notre société. Il s'agit d'inclure les femmes et, possiblement, les étrangers.

Pourquoi y a-t-il besoin d'un Service Citoyen ?

L'esprit de milice est une caractéristique essentielle du génie politique suisse mais il s'essouffle. Cette culture de la participation directe doit être préservée et ravivée. Le Service Citoyen s'inscrit pleinement dans la tradition suisse et contribue à (re-)valoriser l'engagement civique.

Pourquoi plus d'obligations et de contrainte ?

Je ne vois pas cela comme plus d'obligations ou de contrainte. Il s'agit d'un engagement de principe pour tous, mais avec une grande liberté de choix dans la forme de l'engagement. Aujourd'hui, les exigences du marché du travail sont souvent si élevées que de nombreuses personnes qui aimeraient s'engager ne le peuvent pas. Il s'agit de leur offrir un espace protégé pour permettre cet engagement altruiste. Et pour ceux qui s'engagent déjà, le Service Citoyen leur offre une meilleure reconnaissance. Les femmes ne sont pas des citoyennes de seconde zone – [hésite] Mot-clé : «travail bénévole non rémunéré»...

Pourquoi hésitez-vous sur ce mot ?

Parce que ça me dérange ! C'est un oxymore : «travail bénévole non rémunéré» ! Soit c'est du travail, alors il faut le rémunérer. Soit c'est du bénévolat – alors ce n'est pas du «travail» à proprement parler. Ce travail, qui est une énorme plus-value pour la société, n'est pas rémunéré et donc souvent pas suffisamment reconnu parce que c'est comme s'il n'avait pas de «valeur». Il devrait pourtant être reconnu à sa juste valeur comme un engagement, principalement des femmes, en faveur de la collectivité. Si même une fraction de cet engagement déjà existant était institutionnalisé dans le cadre d'un Service Citoyen, ce travail recevrait la reconnaissance qu'il mérite.

Mais votre proposition ne se fait-elle pas au détriment des bénévoles volontaires – si dans un parlement municipal certains étaient là dans le cadre du Service Citoyen et d'autres non ?

On me demande souvent si le Service Citoyen fait concurrence au bénévolat. Certaines études montrent que les gens sont plus enclins à s'engager bénévolement s'ils ont déjà été sensibilisés dans le cadre d'un autre engagement altruiste, comme le service civil. Le Service Citoyen vise à consolider une culture de l'engagement et à renforcer la solidarité active.

Quels sont les avantages de votre proposition ?

L'esprit de milice se verrait renforcé. L'engagement de chacune et chacun envers et au sein de la société serait mieux reconnu. La cohésion et la solidarité en Suisse, y compris entre les classes sociales, se verraient renforcées : un renouveau du sentiment d'appartenance. Les citoyennes et citoyens se réapproprieraient l'État ; les ressources nécessaires seraient mobilisées pour faire face aux défis démographiques et écologiques. L'intégration des femmes leur ouvrirait la voie pour devenir des concitoyennes à part entière ; tout étranger aurait, cas échéant, une meilleure chance de s'intégrer.

Quelles impulsions le Service Citoyen pourrait-il donner au débat autour du système de l'obligation de servir, de la milice et du principe d'égalité ?

Je n'ai pas besoin d'expliquer à CIVIVA combien de personnes jouent à opposer service militaire contre service civil. Je m'occupe de telles questions depuis des années et je trouve que le débat fait fausse route. En fin de compte, tous deux servent la collectivité. Les gens peuvent être motivés pour une chose ou une autre. Nous voulons une discussion sur l'engagement commun. Nous ne voulons ni affaiblir l'armée, ni le service civil. Notre objectif est de valoriser le fait de s'engager de manière générale. Un engagement est un engagement, qu'il soit civiliste, militaire ou volontaire.

Quelle est la position de ServiceCitoyen.ch sur le durcissement de l'accès au service civil ?

Nous avons participé à la procédure de consultation et exprimé nos regrets face aux velléités d'affaiblissement de l'engagement civiliste. Il ne s'agit pas seulement du service civil, de l'armée et de la protection civi-

le – il s'agit d'un engagement qui profite à la société dans son ensemble. C'est pourquoi nous voulons que chacune et chacun rende service à la collectivité et à l'environnement.

Mais comment voyez-vous le durcissement du passage du service militaire au service civil ?

Ce que nous pouvons comprendre, c'est qu'il faille éviter qu'un trop grand nombre de personnes ne passent au service civil après une formation réussie à l'école de recrues ou après l'affectation consolidée dans les unités de l'armée.

Mais vous êtes déjà puni pour ça aujourd'hui – avec plus de jours qu'on doit faire dans le service civil !

Les demandes pour entrer au service civil une fois l'ER accomplie sont problématiques pour la planification de l'armée et mettent en danger l'organisation sécuritaire de notre pays. L'armée a investi dans la formation et l'équipement de ces gens : elle compte sur eux. Nous sommes favorables à l'idée de donner plus de choix aux gens dès le départ afin qu'ils puissent s'impliquer selon leurs préférences. Cela permet d'éviter la bureaucratie inutile et l'insécurité dans la planification.

Et comment cela fonctionnerait-il ?

Les gens doivent réfléchir soigneusement aux domaines dans lesquels ils veulent s'engager. Après une décision, ils devraient en principe s'y tenir.

Vous parlez de liberté de choix et vous voulez garantir l'existence de l'armée. Toutefois, si 100 % d'une cohorte se prononce en faveur d'un service civil, cela ne sera possible qu'avec la coercition de l'État.

Je suis convaincue que cela ne sera pas le cas. Personnellement, je trouve l'armée très attirante ; j'ai trouvé plus attrayant de conduire des camions en tant que soldat que de travailler dans une maison de retraite. Je ne comprends pas le débat sur l'attractivité de l'armée, parce que je pense que, si elle faisait un petit effort, l'armée pourrait montrer qu'elle a des choses uniques à offrir. Le sport et les performances mentales sont par exemple un véritable atout dans la vie quotidienne, y compris professionnelle.

Pourquoi le système de milice est-il si cher à votre cœur ?

Je pense que le lien entre le citoyen et l'État

est quelque chose de précieux. Cela permet aux citoyens d'exercer un contrôle sur l'État. L'État reste ainsi plus confiné et sous le contrôle de ses citoyens, et les motivations de s'engager sont différentes de celles des professionnels ; des miliciens sont aussi probablement moins chers que des bureaucrates pour certaines tâches. Le système de milice permet un mélange social et régional, nécessaire à la cohésion. Il contribue à la stabilité des institutions démocratiques. Le système de milice évite d'aliéner les citoyens de la politique et des affaires publiques. Avec la milice, chacune et chacun a la possibilité d'avoir un pied dans l'État.

Quels défis collectifs peut relever le Service Citoyen ?

Dans le secteur des soins et de l'environnement, en particulier. Si nous ne nous y attaquons pas rapidement, nous aurons d'énormes problèmes et le Service Citoyen offre exactement des moyens et ressources pour relever ces défis.

Mais on entend les opposants au service civil crier : «Vous allez vous promener toute la journée avec des malades atteints de démence et cueillir des fleurs dans la réserve naturelle!»

Quiconque prétend que les soins aux patients atteints de démence sont une promenade de santé ne s'est jamais préoccupé d'un patient atteint de démence auparavant. Cela draine beaucoup d'énergie. C'est un travail éreintant et essentiel pour la sécurité et la stabilité. En tout état, dès lors que le service civil est découplé du service militaire, il pourra s'organiser de manière autonome et optimale pour atteindre ses propres objectifs. Je pense qu'un Service Citoyen serait bénéfique aux tâches d'intérêt public. Bien sûr, vous pouvez critiquer la garantie des effectifs militaires ...

... ça tape vraiment à l'œil !

Mais aujourd'hui, le service civil n'est qu'un service de remplacement. Avec le service citoyen, il devient un service à part entière et gagne une meilleure reconnaissance. Il faut enfin sortir du débat stérile qui dresse l'armée et le service civil l'un contre l'autre. Au lieu de camper sur des positions obsolètes, nous devrions plutôt relever les défis contemporains. Nous visons à améliorer de manière pragmatique, réaliste et consensuelle le système de l'obligation de servir dans le but de valoriser toutes les formes d'engagement.



Noémie Roten est journaliste spécialisée en économie de la santé. Elle est soldate dans l'armée et co-présidente de ServiceCitoyen.ch qui s'engage en faveur du système de milice en Suisse. (Foto: zVg).

CIVIVA sur le Service Citoyen

CIVIVA salue le débat sur le système de l'obligation de servir qui est lancé par cette initiative. La Fédération suisse du service civil CIVIVA suivra les développements de l'initiative et participera à la discussion.

Il n'est toutefois pas encore possible pour CIVIVA de communiquer une position finale au sujet de l'initiative Service Citoyen. Le point central de la proposition est que tous les Suisses et toutes les Suissesses effectueraient un service citoyen au bénéfice de la société et de l'environnement. Cela permettrait de reconnaître le travail que le service civil accomplit déjà au quotidien et qui devrait être revalorisé dans le cadre du service citoyen.

Les effectifs de l'armée

En outre, l'obligation de servir serait étendue aux femmes et, lorsque c'est possible, aux personnes qui ne disposent pas d'un passeport suisse. Ces dernières seraient toutefois exclues du service militaire. Pour tous les autres, il existerait un libre choix entre les différentes formes de service ; les effectifs de l'armée devant cependant être assurés. Le fait de garantir les effectifs de l'armée maintient une hiérarchisation entre les différentes formes de service.

Tentatives politiques

Pour l'heure, il n'existe pas de libre choix puisque les civilistes doivent accomplir un service 1,5 fois plus long que le service militaire (principe de la preuve par l'acte). Pourtant, il y a déjà actuellement des tentatives politiques pour restreindre l'accès au service civil.

Base volontaire

Tout comme Service Citoyen, CIVIVA est convaincue que le service accompli pour la collectivité et l'environnement est bénéfique pour tous. Pour CIVIVA, il est souhaitable que le plus possible de jeunes accomplissent un service civil mais cet élargissement devrait avoir lieu sur une base volontaire et non pas en étendant l'obligation de servir (plus d'informations concernant le service civil volontaire sur le site web de CIVIVA). L'introduction d'une obligation générale de servir sous la forme d'un service citoyen pourrait entrer gravement en conflit avec l'interdiction du travail forcé.

Droit à l'objection de conscience

Les actuels domaines d'activités du service civil seraient probablement renforcés et



CIVIVA salue le débat sur le système de l'obligation de servir (photo: Lukas Lehmann).

étendus par l'introduction d'un service citoyen. Ce qui reste pertinent pour CIVIVA est la possibilité de refuser le service militaire. Les personnes qui auraient opté pour le service militaire devraient également pouvoir passer à une autre forme de service ultérieurement. Avec la garantie des effectifs de l'armée telle qu'elle est exigée par l'initiative, une personne pourrait être forcée de continuer son service au sein de l'armée. Le droit à l'objection de conscience doit rester inscrit dans la Constitution.

Objecteur puisse être puni

Dans la mesure où l'initiative introduit le libre choix entre les différentes formes de service, il serait par ailleurs douteux qu'un objecteur de conscience puisse être puni par un service civil plus long (aujourd'hui le facteur est d'une fois et demie la durée du service militaire).

« Je ne peux pas imaginer tuer des gens »

Depuis 1996, les jeunes Suisses peuvent effectuer un service civil de remplacement au lieu du service militaire, sans examen de conscience depuis 10 ans. Quelle est le regard actuel des jeunes conscrits sur le service civil ? Lukas Leuzinger témoigne d'une journée d'orientation.

« Maintenant, c'est ton tour » disent Manu et Didi, pointant du doigt la caméra. C'est la fin d'un film éducatif dans lequel la jeune femme et le jeune homme expliquent sur un ton engageant le système de sécurité suisse et en particulier le but de l'armée, sur fond de musique d'ambiance et de scènes d'action.

La cinquantaine d'hommes assis dans une salle de cours de la caserne Reppischtal ce lundi matin prennent plutôt avec aplomb l'invitation lancée par Manu et Didi. Ils ont atteint l'âge de 18 ans et sont donc soumis à l'obligation de servir; la journée d'orientation doit leur permettre de savoir de quoi il retourne. Que savent-ils du service civil ? Que pensent-ils de cette forme de service ? S'agit-il peut-être d'une option pour l'un ou l'autre parmi eux ?

Des alternatives méconnues

Lorsque l'auteur de ces lignes a été astreint au service, le service civil avait moins de dix ans et lors de la journée d'orientation, il avait tout juste droit à une évocation lapidaire au détour d'une phrase. Depuis, beaucoup de choses ont changé. Pour être admis au service civil, il n'est plus nécessaire de passer un examen de conscience. Cela a contribué à une augmentation significative du nombre d'admissions. Néanmoins, la grande majorité des conscrits choisissent encore le service militaire. C'est aussi le cas en ce lundi d'orientation. Dans notre groupe de jeunes, l'armée n'a pas à craindre une foule d'« esquivés ». Selon une enquête non représentative sur place, ils sont une grande majorité à compter rejoindre l'armée.

Le Service civil traité en 10 minutes

Le service civil est bel et bien abordé par les représentants de l'armée pendant une dizaine de minutes. Néanmoins, tout le monde ne semble pas vraiment y voir clair après cette présentation. Pour certains, la différence avec la protection civile reste encore floue. Plus d'un est surpris que le service civil n'existe que depuis 20 ans. Quant à



l'information qu'auparavant, les jeunes hommes qui ne voulaient pas s'engager dans l'armée allaient en prison, elle provoque un étonnement incrédule. Diego de Stäfa vient de



« La grande majorité des conscrits choisissent encore le service militaire. Dans notre groupe de jeunes, l'armée n'a pas à craindre une foule d'« esquivés ». » (photos: L. Leuzinger).

faire sa maturité. Maintenant, il veut s'acquitter le plus vite possible de son école de recrues. « Devoir faire l'armée n'a rien de cool » dit-il, « mais je vois le but derrière tout ça. » Il dit comprendre qu'il faille assurer la défense nationale. Le service civil, Diego le trouve utile également. « En plus, sa valeur pour la société est plus directement visible. » Cependant, comme il dure plus longtemps, son choix se portera sans doute quand même sur l'armée.

Durée du service

Des aspects tels que la durée du service, la possibilité de planifier ou la nature des tâches sont souvent mentionnés lorsqu'il s'agit du service civil. Lorsqu'il est question de la forme que doit prendre leur obligation de servir, la plupart des jeunes hommes se montrent pragmatiques. Tout comme le représentant de l'armée, d'ailleurs, au moment d'aborder la question délicate de l'avancement. Il serait « très rare » qu'une personne y soit contrainte, rassure-t-il les conscrits curieux, avant d'ajouter : « mais avant de désespérer, passez au service civil! »

Avant l'abolition de l'examen de conscience, il y avait parmi les civilistes de nombreux pacifistes et militants anti-armée convaincus. Avec l'augmentation du nombre d'admissions, ce groupe est maintenant susceptible de représenter une minorité.

En tout cas, quand les jeunes hommes parlent de service civil, il n'est guère question de conflits de conscience.

Souvenirs de la guerre

Mais les objecteurs pour motif de conscience existent encore. Sreten en est un. Ce jeune homme de 18 ans vit à Wallisellen, fait



un apprentissage d'assistant commercial à Zurich et est déterminé à faire du service civil. Il nomme des « raisons familiales » : son père est Serbe, sa mère Croate de Bosnie, tous deux ont vécu de près la guerre des

Balkans. « Mon père m'a beaucoup parlé de cette époque », dit Sreten et ajoute quelques mots qui en disent long : « La guerre n'est pas belle. » Lui-même en a déjà fait des cauchemars. « Je ne peux pas imaginer tuer des gens ou utiliser la violence. » Quant à la durée d'une fois et demie celle de l'armée, il s'en accommode.

C'est un civiliste affecté dans son école qui a rendu Sreten attentif au service civil. Une affectation en milieu scolaire lui plairait également. « Est-ce que pour ça il faut avoir étudié ? » demande-t-il, et se montre soulagé quand il apprend que ce n'est pas absolument obligatoire.

« Il est déjà difficile de trouver des civilistes »

Que ce soit dans l'institution sociale Pfarrer Sieber (Pasteur Sieber), chez Pro Natura ou à l'EMS Schlössli Pieterlen, les établissements d'affectation (EA) sont satisfaits des civilistes, de l'organe CIVI et de la plateforme E-Zivi. Toutefois, la réduction prévue du nombre de civilistes suscite quelques inquiétudes parmi les EA.

Depuis la fin des années 1990, plus de 100 civilistes ont été affectés au Buechhof au-dessus de Lostorf (SO). Cette institution socio-thérapeutique pour adultes souffrant de troubles cognitifs offre des conditions de vie et de travail pour 50 personnes encadrées et environ 100 employés. « La coopération avec ces jeunes civilistes motivés me donne de l'espoir. J'aurais aimé avoir cette possibilité dans les années 1980 », déclare Andreas Schmid, directeur général du Buechhof.

Un enrichissement

Depuis octobre 1997, Schlössli Pieterlen, une maison pour personnes âgées à Pieterlen (BE), accueille des civilistes. Comme le dit Tobias Schwab de l'administration : « L'implication de civilistes motivés est un enrichissement pour notre établissement, et apporte du changement ».

Dans l'institution sociale Pfarrer Sieber (SWS), des civilistes sont déployés dans diverses structures. Au centre de réadaptation Sunedörfli, ils apportent leur soutien et leur aide à l'accompagnement des bénéficiaires et s'occupent de tâches ménagères courantes. A l'accueil de nuit du Pfuusbus, ils effectuent des travaux sinon pris en charge par les employés, permettant ainsi à l'institution d'économiser du temps et de l'argent. Dans l'hôpital spécialisé de Sune-Egge, ils aident les patients lors des repas et en matière d'hygiène personnelle, les accompagnent lors de promenades ou les aident dans le ménage ou pour l'organisation d'événements. « La variété des domaines d'intervention possibles est pour nous particulièrement précieuse », nous confie Walter von Arburg, responsable de la communication chez SWS.

Pro Infirmis, l'organisation spécialisée d'aide aux personnes handicapées, engage des civilistes dans des centres de jour, dans le service de soutien par des bénévoles, dans l'accompagnement des activités de loisirs et dans les transports. « Les tâches des civilistes concernent les prestations et les projets visant à promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, et qui ne pourraient pas être réalisés aussi bien sans leur soutien », explique la collaboratrice scientifique Gisella Dufey Hinch.

Chez Pro Natura, la plus ancienne organisation de protection de la nature de Suisse, les civilistes sont essentiellement affectés dans des réserves naturelles. Comme



l'explique Urs Tester, responsable de la section biotopes et espèces, l'entretien de ces réserves demande beaucoup de travail manuel. On fauche, taille des buissons, arrache des plantes allochtones envahissantes, installe des clôtures, etc.

Inégalité de traitement

Les établissements d'affectation (EA) interrogés collaborent très bien avec l'organe CIVI, et actuellement la plupart sont satisfaits. Bon nombre d'entre eux affirment tout simplement que « rien ne doit changer ». Au Buechhof, Andreas Schmid est plus critique : « L'inégalité de traitement par rapport à l'armée me dérange » dit-il. Comme la journée d'information sur le service civil a lieu avant la décision concernant l'admission, les personnes intéressées seraient forcées de sacrifier du temps libre, ce qui n'est pas le cas pour l'armée. « Au lieu de montrer aux gens l'attrait et la polyvalence du service civil, et de leur fournir des bases pour la prise de décision, ils sont submergés de détails techniques », regrette Schmid.

Les EA sont aussi globalement satisfaits de la plateforme E-Zivi. « E-Zivi est un bon outil, mais il pourrait devenir encore plus convivial », nous glisse Tobias Schwab de Schlössli Pieterlen. La plupart des structures de Pfarrer Sieber sont également « très satisfaites » de E-Zivi et jugent la plateforme « informative et utile ». Dans des cas isolés, on entend toute-

fois la critique que parfois, il n'est pas possible d'y sauvegarder des documents. Concernant la réduction prévue du nombre de civilistes, l'inquiétude des EA est palpable. « Pour nous, les dépenses augmenteraient », nous dit-on au Sune-Dörfli, le centre de réadaptation de Pfarrer Sieber. « Nous partons du principe et espérons qu'il n'y aura pas trop de changements et que nous pourrions continuer à accueillir des civilistes motivés », nous communique Schlössli Pieterlen. Chez Pro Infirmis, Gisella Dufey Hinch regrette pour sa part que « déjà maintenant il est difficile de trouver des civilistes ».

Urs Tester de Pro Natura souligne qu'il y a trop peu d'argent disponible pour l'entretien et le suivi des réserves naturelles. Sans civilistes, dit-il, les mesures contre les plantes envahissantes ne seraient presque plus possibles. « Surtout dans les grandes réserves Pro Natura telles qu'Immenberg, Baldeggersee ou La Grande Cariçaie, l'absence de civilistes se ferait sentir. » Walter von Arburg de l'institution sociale Pfarrer Sieber craint lui aussi des effets négatifs. On s'attend à moins d'affectations de civilistes dans la structure Ur-Dörfli d'aide contre les addictions, ainsi qu'à la cantine populaire Sunestube. « Mais si nous ne pouvons pas occuper ces postes de civilistes, nous serons obligés de repenser le concept. »

Rolf Zenklusen

Vers l'avenir grâce au bénévolat et au service civil

Jakub Samochowiec est chercheur à l'Institut Gottlieb Duttweiler et co-auteur de l'étude « Les nouveaux bénévoles ». Dans une entrevue, il décrit comment le bénévolat et le service civil peuvent contribuer à une société plus solide. L'interview est menée par *Gregor Szyndler*.

L'un des arguments contre un service civil étendu aux femmes et aux étrangers établis est le suivant : « Cela nuit au travail d'intérêt général ». Que pensez-vous de cela en tant que personne qui fait notamment des recherches sur le bénévolat ?

Tout dépend de la contrepartie au service rendu. Si l'on obtient un salaire ou un certificat, on peut effectivement se demander : « Pourquoi devrais-je le faire ailleurs bénévolement si je reçois ici quelque chose en retour ? » – D'autre part, un service civil volontaire peut aussi être une porte d'entrée pour des bénévoles. Des expériences d'efficacité peuvent être faites dans un cadre structuré, qui conduiront éventuellement à un engagement ultérieur.

A-t-il déjà été vérifié s'il existe une corrélation entre le nombre de jours de service civil effectués et l'engagement bénévole ?

Je n'ai jamais fait de recherches concrètes là-dessus. C'est imaginable, puisque les gens qui font du service civil sont des personnes qui, par conviction, sont prêtes à fournir plus que le minimum absolu.

Quelles pourraient être les questions permettant de faire des recherches sur un lien entre ces deux éléments ?

Le moyen le plus simple serait de voir quelle est la proportion de bénévoles parmi les anciens civilistes et de la comparer avec d'autres groupes, par exemple avec des personnes qui sont inaptes, qui n'ont fait que le minimum à l'armée ou alors qui ont gradé. Mais d'éventuelles différences restent sujettes à interprétation : 1. Les personnes qui font du service civil sont par nature différentes de celles qui n'en font pas. 2. Le service civil change les personnes qui l'effectuent. Le service civil dispose peut-être les personnes à s'engager une fois le service terminé, par exemple en raison des expériences d'efficacité que nous venons d'évoquer, accumulées au cours du service civil.

Comment le volume du bénévolat a-t-il changé au cours des dernières décennies ?

Le bénévolat officiel est en baisse constante. De moins en moins de personnes souhaitent s'impliquer dans des associations ou d'autres cadres « formels » sur la durée et de



façon contraignante. Ce n'est pas nécessairement parce que les gens deviendraient plus égoïstes, mais parce que les structures traditionnelles se désintègrent. Par le passé, la participation à la société chorale était par exemple incontournable, parce que les parents et les grands-parents en faisaient déjà partie. Le bénévolat informel est plus difficile à définir et à mesurer. Selon la définition, il est en augmentation ou alors en baisse.

Qu'est-ce que le bénévolat informel ?

Il s'agit d'un travail bénévole qui n'est pas effectué dans une institution officielle. Il peut s'agir d'une aide de voisinage, de l'organisation d'événements culturels ou de la rédaction d'articles sur Wikipédia. Beaucoup de gens dans ces domaines ne sont pas conscients du tout qu'ils et elles fournissent ainsi du bénévolat informel.

Vous faites des recherches sur les « nouveaux bénévoles ». Qu'est-ce qui les distingue ?

Les nouveaux bénévoles sont des bénévoles plus bénévoles que les bénévoles précédents parce que contrairement aux femmes dans des communautés plus traditionnelles par exemple, ils/elles ne sont pas nés dans certains rôles. Ils/Elles ne veulent pas uniquement exécuter des tâches prédéfinies, mais participer à la prise de décision et à la conception. Ils/Elles font aussi beaucoup plus de choses simplement par plaisir et non par sacrifice. Cela tient notamment au fait qu'ils/elles sont moins enclins à se fixer et préfèrent participer spontanément et pouvoir s'arrêter à tout moment.

Vous faites aussi des recherches sur la « résilience sociale ». Qu'est-ce que c'est ? La capacité d'une société à réagir aux urgences et au stress. Les structures sociales sont importantes. La communauté vietnamienne de la Nouvelle-Orléans en est un exemple. En 2005, son fonctionnement en réseau lui a permis de mieux réagir à l'ouragan Katrina que les communautés moins étroitement interconnectées.

Que pouvons-nous faire pour la résilience sociale ?

Parce que les structures traditionnelles disparaissent, de nouvelles structures doivent émerger. Pour cela, il nous faut des espaces de liberté pour que les nouveaux bénévoles puissent mettre sur pied des choses de façon informelle, telles que l'organisation d'un vide-grenier de quartier par exemple. Cela augmente les interconnexions et crée des structures qui favorisent la résilience. Mais les espaces de liberté ont également des vertus régulatrices. En Suisse, nous voulons nous assurer contre tout, nous prémunir contre tous les dangers et déconfitures et rendre tout abus impossible. Par conséquent, le moindre défilé aux lanternes dans un quartier doit avoir son concept de sécurité.

Quelles super tendances seront les plus importantes dans les années à venir ?

Il y a beaucoup de changements passionnants et marquants : vieillissement, individualisation, urbanisation, numérisation ou encore le changement climatique.

Quelle contribution le bénévolat et le service civil peuvent-ils apporter ?

L'État ne peut réagir que lentement au changement. C'est en partie une bonne chose. Il faut une société civile dynamique et résiliente qui prenne en mains les choses de manière moins formelle et ose expérimenter. Le bénévolat et le service civil peuvent être l'expression de cette société civile et en même temps ils peuvent générer de telles structures. Au service civil, par exemple, des contacts peuvent naître avec des personnes que l'on ne rencontrerait jamais sinon.

Jakub Samochowiec, Leonie Thalmann, Andreas Müller : « Les nouveaux bénévoles », Rüşchlikon : GDI 2018 (disponible en allemand, français et anglais).

Armée : 4 Civi : 1

CIVIVA décide un référendum

À la mi-septembre, Nicola Goepfert, secrétaire général de CIVIVA, m'a demandé de façon totalement inattendue de participer à l'émission de discussion « Club » de la télévision alémanique SRF. Après avoir décidé de participer, l'annonce par la rédaction de « Club » du cercle des participants m'a fait douter de mon choix. Le plateau, composé de la ministre de la Défense Viola Amherd, d'une officière de milice et même d'un ancien chef des services secrets, promettait une discussion intéressante mais pas facile. J'ai trouvé la discussion très agréable et respectueuse. J'étais, à mon corps défendant, le seul à représenter la perspective du service civil et je représentais la seule position critique vis-à-vis de l'armée. Il est dommage qu'aucun membre du GSsa ne fût présent, car cela aurait donné encore plus de substance et d'intensité à la discussion, surtout en ce qui concerne l'acquisition des avions de chasse et la tâche de l'armée.

En plus de quelques témoignages personnels, je voulais surtout attirer l'attention sur le durcissement de la Loi sur le Service civil prévu par le Conseil fédéral. J'ai été particulièrement surpris par la déclaration de Mme Amherd selon laquelle elle voulait aborder les problèmes de l'armée dans l'armée. Si même la ministre de la Défense se rend compte qu'il est plus judicieux de résoudre les problèmes à la source que de créer de nouveaux problèmes ailleurs, alors les mesures du Conseil fédéral contre le service civil semblent particulièrement absurdes. Pour le reste, nous avons abordé des questions bien connues : même les partisans de l'armée ne savent pas exactement à quoi elle sert : aux fêtes de lutte, à la prévention d'éventuelles attaques terroristes sur la route du Saint-Gothard ? Dans tous les cas, il est certain que dans le « Club », le mot-clé « cyberguerre » était aussi important ... qu'énigmatique. Pourtant, je dois reconnaître qu'il existe bel et bien des adeptes de l'armée motivés et à l'idéologie bien établie avec qui l'on peut encore parler. Les femmes volontaires seraient d'ailleurs de plus en plus représentées parmi ces derniers. Malheureusement, l'utilité et l'importance du service civil sont encore trop peu connus.

Dans l'ensemble, je tire un bilan positif de ma participation à l'émission « Club ». Toutefois, en tant que fédération du service civil, le probable référendum contre le durcissement de la Loi sur le service civil va encore beaucoup nous solliciter. Mais je suis convaincu qu'avec des arguments objectifs et beaucoup de travail explicatif, cette attaque contre le service civil peut être parée.

Samuel Urech, conseiller CIVIVA

Lors d'une assemblée générale extraordinaire le 11 novembre à Berne, les membres de la Fédération suisse du service civil CIVIVA ont adopté une position concernant les nouvelles restrictions prévues dans le service civil : si le projet n'est pas fortement remanié, CIVIVA lancera le référendum.



L'assemblée générale extraordinaire a clairement décidé que CIVIVA devrait lancer le référendum si le projet n'était pas fortement remanié. (photo: G. Szyndler).

Le nombre d'admissions au service civil diminue constamment depuis bientôt deux ans. Malgré cela, le nouveau Conseil national traitera dès sa première session un projet qui vise à restreindre et à détruire le service civil. Selon une estimation de Smartvote, le nouveau Parlement est plus en faveur du service civil que l'ancien. Toutefois, même avec ce signal encourageant, il est encore trop tôt pour savoir comment les nouveaux élus se positionneront au final. CIVIVA se prépare donc à toutes les éventualités.

Service civil largement soutenu

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, Bruno Sägger a rappelé le processus qui a mené à l'introduction du service civil, et notamment la votation populaire de 1992. Il a ainsi montré que le service civil est une institution récente en Suisse et que son existence ne va pas de soi. Les autres orateurs étaient l'ancien conseiller

national Heiner Studer, qui a fortement participé à la suppression de l'examen de conscience, ainsi que Samuel Werenfels, premier chef de l'organe d'exécution du service civil (aujourd'hui Office fédéral du service civil). Il s'est exprimé clairement dans son vote: « La révision ne respecte pas des principes fondamentaux du droit constitutionnel. Et elle se base sur deux hypothèses inacceptables: premièrement, la suppression de la preuve par l'acte dans sa forme actuelle et, deuxièmement, le préjugé que les civilistes seraient tous des lâches, des égoïstes et des paresseux. »

L'assemblée générale extraordinaire a clairement décidé que CIVIVA devrait lancer le référendum si le projet n'était pas fortement remanié. CIVIVA représente les intérêts des civilistes et des établissements d'affectation. Le service civil est largement soutenu et il est, dans sa forme actuelle, d'une grande utilité pour la société et l'environnement.



Sauver le service civil!

Non au changement de loi.

www.sauver-le-service-civil.ch

Opposition littéraire à une bourgeoisie bigote

En 1969, le philosophe *Hans Saner* défend l'écrivain *Christoph Geiser*, accusé d'objection de conscience. *Simon Morgenthaler* a plongé pour nous dans les Archives littéraires suisses.

Hans Saner, assistant de Karl Jaspers, obtient son doctorat à l'Université de Bâle en 1967. Un an plus tard, il reçoit le prix Hermann Hesse pour sa thèse « Kants Weg vom Krieg zum Frieden ». Saner est au début de sa carrière, mais il est aussi au début de son propre « chemin vers la paix », un chemin qui le conduira loin de la pensée académique, vers une philosophie engagée et concrète. Jaspers conseille son assistant à la famille Geiser, qui cherche un tuteur pour ses deux fils Christoph et Thomas. Saner accepte et ne devient pas le méchant régent des deux garçons, mais un partenaire de conversation, un mentor. Saner fait découvrir aux deux frères Bert Brecht, dont la lecture influencera particulièrement Christoph Geiser. Déjà actif dans le journalisme et la politique au lycée, Geiser publie son premier volume de poésie et de prose en 1968 et co-fonde la revue littéraire « drehpunkt ». Mais il reste aussi actif comme journaliste, en écrivant notamment pour la revue anticonformiste « Neutralität ». C'est à cette période que Geiser est recruté par l'armée comme soldat sanitaire. Il renvoie néanmoins son ordre de marche pour l'ER en expliquant que pour des raisons de bon sens, il se voit contraint de faire objection à tout service militaire.

Philosophe comme défenseur

Cette décision n'est pas prise brusquement. Mai 68 bat son plein sur fond de guerre du Vietnam. Geiser lit des écrits de stratégie militaire et s'instruit sur le thème de l'extermination de masse. Son refus de servir l'armée est largement influencé par le discours de Saner prononcé en 1968 à Karlsruhe devant des personnalités politiques et militaires de renom à l'occasion de son obtention du prix Hermann Hesse. Dans son discours, Saner présente crûment l'État comme un système de guerre, et son argumentaire philosophique le conduit à réclamer l'abolition de l'armée. Ce courage convainc Geiser, qui rédige un commentaire du discours tout aussi engagé que le texte de Karlsruhe. Une déclaration fondamentale dans l'appel de Saner est qu'« Il ne doit plus y avoir de guerre! », il est donc logique que le philosophe Saner devienne le défenseur personnel de Geiser.

Le 1er décembre 1969, Geiser est jugé pour refus de servir devant la Cour de division 10B au château de Thoune. Saner, vêtu en civil après en avoir reçu l'autorisation, et à



Repro: Simon Schmid, SLA

qui il reste un CR comme fusilier en octobre 1969, pose la question de savoir si la politique a quelque chose à voir avec la conscience.

Si, depuis la révision de la loi en 1967, non seulement les motifs religieux, mais également les raisons éthiques sont reconnues comme atténuantes, Geiser et Saner ont insisté pour leur part sur une motivation politique. Selon Saner, le fait que des armes de destruction massive rendent maintenant possible l'anéantissement total de l'humanité, permet d'affirmer qu'il ne doit plus y avoir de guerre. Par conséquent, dit-il, le bon sens politique nous impose de « rejeter radicalement la guerre, ses outils et ses causes », donc aussi l'armée. Pour Geiser, le moyen de mettre l'accent sur cette conviction est le refus.

« Démocratie omnivore »

La Cour suit l'argumentation de Saner et reconnaît que le raisonnement de Geiser est équivalent à une justification religieuse. L'auditeur, qui souhaite éviter un précédent juridique, fait recours en cassation. Dans la déclaration de refus de Geiser, l'allusion à une « démocratie omnivore » lui est restée en travers de la gorge. La cour de cassation donne raison à l'auditeur et condamne Geiser à quatre mois de prison. Cela répond

aussi à la question de Saner : comme il l'écrit, le tribunal avoue pour des raisons politiques que « la politique n'a rien à voir avec la conscience » et reconnaît ainsi indirectement que « ce jugement politique est immoral »; Saner ébranle avec son témoignage les fondements d'un système démocratique trop confiant en ses principes. Et il le fait en tant que défenseur convaincu de la démocratie. En août 1970, avant même que Geiser ne purge sa peine, Saner dépose avec lui une pétition pour l'abolition de la

juridiction militaire, qui ira jusqu'au Conseil fédéral : la réaction démocratique à un système de justice militaire qui, au château de Thoune, a conduit son propre autoritarisme à l'absurdité.

Fin de partie ?

Il faudra attendre encore près de vingt-cinq ans avant que le service civil ne devienne possible comme alternative au refus de servir. Tout au long des années 1970, d'autres procès, des provocations et l'initiative en faveur du service civil lancée par des enseignants de Münchenstein vont jalonner cette évolution. Pour les deux protagonistes, le procès marque également une période charnière de leur biographique.

Saner se fait entendre à plusieurs reprises. Pour lui, il est trop facile de refuser publiquement de défendre l'objecteur de conscience Peter Wehren, comme le fait Peter Bichsel en 1970, pour défier avec Wehren la justice militaire et lui envoyer un cinglant « Faites votre saleté tous seuls! ». Pour Saner, s'impliquer est nécessaire afin qu'une part de la sphère publique pénètre dans les procès d'un tribunal qui aime tant rester fermé au monde extérieur : « La saleté restera de la saleté tant que ces messieurs seront autorisés à la faire seuls, et que l'on re-

fusera de reconnaître que l'on est assis dedans depuis toujours. » C'est le vote d'un homme réfléchi qui a refusé autant le confort de la démocratie, que celui de la critique de cette démocratie.

Saner ose franchir la frontière entre philosophie académique et engagement sociopolitique. Il publie et s'exprime inlassablement sur des sujets d'actualité controversés et enseigne dans une haute école. C'est ainsi qu'il prend très tôt position sur des tabous tels que l'avortement ou le sida, et dans son activité d'essayiste, il s'engage intensivement dans la recherche sur la paix et la question européenne, un engagement qui n'est sans doute pas étranger au refus de l'Université de Berne de le nommer professeur en 1979, malgré les protestations d'étudiants. Sa thèse contient la phrase : « La philosophie commence dans la dispute. Mais elle veut la paix. » Jusqu'à sa mort en 2017, Saner s'évertuera de démontrer que la dispute peut être productive.

« Message à d'autres détenus »

A la prison d'Oberschöngrün, Geiser achève « Mitteilung an Mitgefängene », son deuxième volume de poésie. Comme il le résumera plus tard, il refuse le service militaire parce qu'il considère « la tactique des hérissons dans la lutte contre les voitures comme un suicide ». L'offensive politique de Geiser, lui qui a momentanément été membre du Parti du Travail, se transforme de plus en plus en une opposition littéraire à une bourgeoisie bigote. La langue devient le refuge et le moteur de sa résistance. Pour lui, cela devient un moyen non seulement de rompre avec les tabous et les conventions bourgeois et anti-bourgeois, mais aussi de continuer de les contester dans le rôle du trublion. Non pas à grands coups de morale, mais avec des moyens littéraires. Dans « Das falsche Inseldien Abschied » (2005), le narrateur se souvient du procès, parle d'un « amour de sa patrie, quasi critique ». Cependant, la première chose qu'il remarque, c'est un E manquant dans l'inscription au-dessus de l'entrée : « Geschwornengerichtssaal » (salle des jurés). Cette métaphore orthographique sert à Geiser d'illustration pour une justice dont la légitimité s'étrangle, se mord la queue à force de se mettre en scène. Dans l'un des récits de son dernier livre « Verfehltte Orte » (2019, Editions Seccession), la tête d'une statue géante de Lénine datant de la RDA est exhumée à Berlin pour une exposition; un chef forestier nommé Marx est responsable de l'opération. Pour l'auteur, ce contexte singulier sert de décor pour des fouilles très ironiques dans son propre passé politique. Geiser ne se lasse donc jamais de nous confronter à de telles réalités, dans la bonne humeur, mais sans frivolité.

Simon Morgenthaler, docteur en lettres et auteur né en 1981 à Berne, vit à Bâle. Il travaille actuellement sur le projet d'édition du « Stoffe » de Dürrenmatt. Totale-ment inapte à la vie militaire, il a notamment servi dans la protection des biens culturels.

Prix CIVIVA 2019 à Daniel Gloor

Daniel Gloor a été arrêté en 1967 en tant qu'objecteur de conscience, a mis la criminalisation des objecteurs de conscience à l'ordre du jour et a fait campagne pour le service civil. Il a reçu le Prix CIVIVA 2019.

Le 1er novembre 2019, M. Daniel Gloor a reçu à La-Chaux-de-Fonds le Prix CIVIVA 2019 pour les événements survenus en 1967 alors qu'il était objecteur de conscience et qui ont fait progresser le débat public et politique. Après le discours de laudatio tenu par le Conseiller aux États Didier Berberat, le prix a été remis à M. Gloor en présence de 50 personnes dont le président de la ville de La-Chaux-de-Fonds, M. Théo Bregnard. Se rappeler des situations vécues par ceux qui ont eu le courage de refuser l'armée à une époque où cela valait des peines de prison doit nous inciter à toujours aller de l'avant pour la reconnaissance de l'objection de conscience et du service civil.

Déploiement de force

Le 16 mai 1967 au matin, alors que M. Daniel Gloor était étudiant au gymnase de La-Chaux-de-Fonds, des gendarmes se sont présentés chez lui pour l'emmenner de force à la maison de santé de Préfargier afin de lui faire subir un examen psychiatrique, auquel M. Gloor s'est opposé. La seule raison de ce déploiement de force était que le jeune homme soit un objecteur de conscience.

Vague de protestation

Cette intervention policière a provoqué une vague de protestation qui a permis d'attirer l'attention de la presse, du public, du Parlement et même du Conseil fédéral. Suite à ce cas, le Conseil fédéral a enfin renoncé à l'examen psychiatrique auquel devaient obligatoirement se soumettre les objecteurs de conscience par le passé. Il a toutefois fallu attendre encore 29 ans pour que le service civil soit introduit en Suisse, en 1996.

Ironie du sort

CIVIVA a rendu hommage à cet homme dont le cas personnel a permis de faire progresser la cause de l'objection de conscience et du service civil dans notre pays. Ironie du sort, en début de semaine, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national a recommandé à son Conseil de donner suite à la modification de la loi sur le service civil, qui vise au contraire à restreindre les possibilités d'accès au service civil. Dans ce contexte, récompenser



Daniel Gloor, lauréat du Prix CIVIVA 2019 (photo: N. Goepfert).

M. Gloor revêt une importance particulière. Cette cérémonie permet en effet de rappeler que le service civil est un droit acquis somme toute récemment grâce à l'engagement de nombreuses personnes qui, par leur situation personnelle et des actions politiques, ont fait avancer le débat.

Reconnaissance de l'objection

Le Prix CIVIVA est décerné depuis 2011 à des personnes qui se sont particulièrement illustrées dans la lutte pour la reconnaissance de l'objection de conscience et le service civil. Il est remis par la Fédération suisse du service civil CIVIVA qui représente les intérêts des civilistes et des établissements d'affectation.

Les lauréats suivants ont été récompensés à ce jour:

- Ruedi Winet (2011)
- La Fondation Clémence et le directeur Philippe Guntert (2012)
- Samuel Werenfels (2013)
- Luca Buzzi (2014)
- L'association Grünwerk (2015)
- Heiner Studer (2017)

Carte Blanche

Retour à l'année 1989

En 1989, pendant que des brigadiers combattaient l'initiative du GSsa, Urs Urech jouait de la trompette. Plus tard, il refusa de servir et fut condamné à des travaux d'intérêt général, convertis ensuite en service civil.

« Si tu refuses de faire l'armée, je perds mon poste de secrétaire communal », s'était exclamé mon père catastrophé lorsqu'en été 1989, après 4 semaines d'école de recrues à Aarau, j'avais parlé de mes plans à mes parents. Je ne l'ai pas cru, mais la menace a fonctionné et j'y suis retourné. A cette époque, il n'y avait que trois options pour les hommes suisses : service, médecin ou psychiatre. Comme j'étais en bonne santé et qu'un rapport psychiatrique aurait compromis mon admission aux études pédagogiques, je m'étais inscrit pour la fanfare militaire, et on me recruta comme trompettiste. Après tout, c'était la tradition familiale de mon père et de mon grand-père et comme eux, j'allais pouvoir servir sans arme. On nous appelait les « pachas » parce qu'on ne suivait pas de formation au combat et qu'un car nous déposait sur les lieux de

nos prestations. Mais à l'automne 1989, la bataille politique de l'armée contre le GSsa battait son plein et nous étions l'un des instruments de propagande. Entraînés en vue d'apparitions et de marches militaires impeccables, nous avons souvent joué pour des politiciens tels que le conseiller national Blocher et le conseiller fédéral Villiger. Nous avons été sollicités pour l'opération Diamant et joué devant des maires, des brigadiers et des commandants d'arrondissements, qui chauffaient le peuple suisse en vue du vote sur l'armée.

Réunions dans les casernes

L'opération « Diamant » a été particulièrement marquante, lorsque l'armée suisse a invité dans les casernes pour des réunions de classe la génération dite active, les soldats de la Seconde Guerre mondiale, afin de les remercier et de célébrer le déclenchement de la guerre en 1939. Nous jouions les marches de l'époque, le politicien (lui-même officier supérieur), le prêtre militaire (catholique ou protestant) et le militariste (souvent un brigadier ou un commandant de place d'armes) tenaient tous le même discours guerrier, puis on servait aux vétérans le pot-au-feu dans la gamelle, suivi d'un « Kafi » au schnaps et d'un cigare tordu Villiger. À l'extérieur, devant la caserne, des cloisons mobiles servaient de « support d'enseignement » de l'histoire à la société des officiers, qui glo-



Image du passé (Chappatte '96, «Le Temps», Switzerland).

riaient le temps de la guerre, faisait la part belle à la mentalité du hérisson et du bunker, et attribuait à l'armée le mérite de la non-invasion d'Hitler.

Entre temps, ma propre ombre sur la place de la caserne me paraissait de plus en plus odieuse. Plus le temps passait et plus cela devenait insupportable. Le 9.11.89, le Mur de Berlin est tombé. Le 28.11. avait lieu le vote pour une Suisse sans armée. J'allais atteindre ma majorité le mois suivant et ne pouvais donc pas encore voter. Mais il n'a pas fallu mon vote pour que le GSsa obtienne un taux de oui mémorable de 35,6 %, avec une participation sensationnelle de près de 70 %. Nous autres musiciens portions des slips au logo du GSsa et quelques-uns parmi nous portaient même à l'uniforme le discret bouton du GSsa, qui ressemblait exactement aux insignes militaires que les soldats portaient à la poitrine.

Regard de travers

L'école de recrues était ancrée dans la guerre froide. Nous nous entraînions à des scénarios défensifs dans un contexte de guerre nucléaire (se coucher derrière le mur et s'enfoncer une seringue dans la cuisse) et devions surveiller les sacs à dos de nos camarades pendant leurs exercices de combat, et les protéger des attaquants russes. Mon chef de fanfare me reprocha d'avoir lancé un regard contrarié au public lors d'une représentation dans l'Oberland zurichois : il avait reçu

des plaintes de l'UDC locale et me colla au service de cuisine, pour que je ne perde plus mon temps à lire des livres pacifistes. A la fin de l'ER, le chef en question serra la main à toutes les recrues, sauf à moi, pour pointer sur ma poitrine (quelqu'un m'avait trahi), et m'accuser d'être un traître à la patrie. Il ne supportait pas ces gens-là, dit-il, et portait toujours son pistolet sur lui, même en privé, j'aurais donc meilleur temps de ne pas croiser son chemin ...

Ce n'est qu'au printemps 1991, après mon premier CR, que je fus prêt à refuser le service militaire, contre la volonté de ma famille et de la plupart de mes amis. Je le fis en sachant qu'il serait alors plus difficile d'être employé comme enseignant primaire et qu'une longue peine de prison était courante pour les ob-

jecteurs de conscience.

Mais en Suisse les temps changeaient et mon accusateur devant le tribunal militaire d'Aarau plaida pour les travaux d'intérêt général au lieu de la prison. Ma comparution en habits civils au lieu de l'uniforme augmenta certes la peine, mais mon plaidoyer apolitique strictement biblique et pacifique me valut de commencer déjà en avril 1996 mon service travaillé de neuf mois. En été de la même année, il fut converti en service civil.

Langage du siècle dernier

Depuis 23 ans maintenant, mon activité principale et mes activités annexes sont axées sur la lutte contre le racisme, la prévention de la violence, la sensibilisation face aux abus sexuels et la promotion de la paix en milieu ecclésiastique, et depuis un an je suis directeur de la SET, Stiftung Erziehung zur Toleranz, une fondation d'éducation à la tolérance. Avec les années, les cauchemars du pistolet de mon chef de fanfare, qui me hantaient d'abord toutes les nuits dans mon sac de couchage, ont fini par disparaître, mais ce n'est pas le cas du langage et de la pensée de certains politiciens bourgeois en matière de service civil : à les entendre, on se croirait encore au siècle dernier.

Urs Urech est enseignant, animateur socioculturel, éducateur et formateur d'adultes. Il est actif dans le travail pour la paix et préside l'Association chrétienne-juive Suisse, CJA.